Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901136-20251212-DEL2025068-DE

République Française
Département Finistère
Commune de Lanmeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	15

Vote
A l'unanimité
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Finistère
Le : 10/12/2025
Et
Publication ou notification du :
10/12/2025

L'an 2025, le 27 Novembre à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Lanmeur s'est réuni à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Madame LUCAS Anne-Catherine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 20/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/11/2025.

Présents : Mme LUCAS Anne-Catherine, Maire, Mmes : KULIGOWSKI Orlane, LE COZ Gaelle, LE JEUNE Valérie, QUENEA Anne, RANNOU Catherine, ROUSVAL-DILASSER Morgane, MM : BODEUR Hervé, COSQUER Ludovic, DENIS Yvon, LE BERR Jean-Marc, LE DUFF Jean-Paul, MARTIN Alexis, MORIAMEZ Christian

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme LEROY-DENIEL Caroline à M. COSQUER Ludovic

Absent(s) : Mmes : LEMETTRE Julie, MAZE Fabienne, MM : LE LOUS Nicolas, LE NORMAND Marcel

A été nommé(e) secrétaire : Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane

DEL2025-068 – Attribution des lots pour (phase 2 : tranche 2 et 3) les travaux de restauration extérieurs à l'église St Mélar de Lanmeur. Marché " Procédure adaptée ".

Le Maire informe les membres de l'assemblée des propositions reçues, suite à la procédure adaptée lancée pour . les travaux de restauration extérieurs à l'église St Mélar de Lanmeur . 10 ont répondu à la consultation sur Mégalis.

Il propose de retenir les entreprises suivantes :
L' Entreprise MARC pour le lot 1 « échafaudage , pour un montant de 96 920 € HT. (PSE incluse)
Le lot 2 « maçonnerie » n'est pas attribué .Une négociation va avoir lieu avec les 2 entreprises qui ont répondues
L' Entreprise MACE pour le lot 3 « couverture» pour un montant de 34 335.20 € HT.
L' Entreprise MACE pour le lot 4 « charpente menuiserie » pour un montant de 9 645.27 € HT.
L' Entreprise MACE pour le lot 5 « campanologie » pour un montant de 9 629.60 € HT.

Il donne lecture du marché à intervenir avec les entreprises et notamment les actes d'engagements.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents,

. Donne son accord pour retenir les entreprises suivantes ;
L' Entreprise MARC pour le lot 1 « échafaudage , pour un montant de 96 920 €HT. (PSE incluse)
Le lot 2 « maçonnerie » n'est pas attribué .Une négociation va avoir lieu avec les 2 entreprises qui ont répondues

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 029-212901136-20251212-DEL2025068-DE

L' Entreprise MACE pour le lot 3 « couverture» pour un montant de 34 335.20 € HT.
L' Entreprise MACE pour le lot 4 « charpente menuiserie » pour un montant de 9 645.27 € HT.
L' Entreprise MACE pour le lot 5 « campanologie » pour un montant de 9 629.60 € HT.

. Approuve les actes d'engagements indiqués ci-dessus ainsi que les marchés correspondants ;
. Autorise le Maire à signer les marchés à intervenir et toutes pièces y relatives à ces 3 lots ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 08/12/2025

Le Maire
Anne-Catherine LUCAS

Secrétaire de séance
Mme ROUSVAL-DILASSER Morgane

Publicité des actes de la commune par publication papier et site internet le 10/12/2025

Madame le Maire
Anne Catherine LUCAS
MAIRIE DE LANMEUR
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Finistère